

CRITERES AIDE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES CLUBS 2026

	Intitulé	Caractéristiques	Aide Maximale
AIDE TEC RESSOURCE EN EAU*	Installation d'un dispositif de collecte et d'utilisation des eaux de pluie	Volume de stockage compris entre 20 et 39 m3	5 000 €
		Volume de stockage compris entre 40 et 79 m3	10 000 €
		Volume de stockage de 80 m3 et plus	15 000 €
AIDE TEC TERRES*	Installation de compteur de consommation d'eau spécifique aux courts de tennis	Compteur classique	500 €
		Compteur connecté avec relevé accessible en direct en ligne	2 000 €
AIDE TEC ENERGIE**	Installation de panneaux photovoltaïques	Surface installée entre 20 et 49m²	2 500 €
		Surface installée entre 50 et 99m²	5 000 €
		Surface installée entre 100 et 149m²	9 000 €
		Surface installée égale ou supérieure à 150m²	12 000 €

* Aide ne pouvant dépasser 100% du coût du projet. Exemples:

- si coût du projet = 300€ alors aide de 300€

- si coût du projet = 550€ alors aide de 500€

** Aide plafonnée à 25% du devis. Bonus ne s'appliquant pas aux installations réalisées à titre gracieuse par des sociétés privées

	Eligibilité	Pièces avant travaux	Pièces après travaux	Remarques
Installation d'un dispositif de collecte et d'utilisation des eaux de pluie	Clubs affiliés. Le dispositif doit permettre l'utilisation des eaux pluie pour l'arrosage des courts en terre ou les autres utilisations du club	Devis détaillé	Facture acquittée	<u>Le dispositif doit intégrer :</u> réseau de collecte, pré-traitement, cuve de stockage, système de pompage, traitement, trop plein, système de comptage, réseau de distribution, connection d'appoint eau de ville
		Formulaire ATE collecte eau	Photos de la réalisation	
		Schéma de l'installation	RIB	
Installation de compteur de consommation d'eau spécifique aux courts de tennis	Clubs possédant des surfaces terres ou avec un projet d'équipement avec ces surfaces.	Devis détaillé	Facture acquittée	Le montant du bonus correspond à l'installation d'un compteur dédié uniquement à l'arrosage des terrains. Chaque club peut prétendre au bonus dans la limite de 5 compteurs max. Un compteur peut être utilisé pour suivre la consommation en eau de plusieurs terrains
		Formulaire ATE compteur eau	Photos de la réalisation	
			RIB	
Installation de panneaux photovoltaïques	Clubs ayant à leur charge le coût des fluides (éclairage des courts, consommation fluides club house, ...). L'installation des panneaux photovoltaïques est à la charge du club	Documents justifiant le paiement des fluides par le club (sur les 12 derniers mois minimum)	Facture acquittée par le club	Seul le propriétaire des installations peut effectuer une déclaration préalable de travaux. Les clubs de tennis affiliés à la FFT utilisant des installations municipales devront impérativement obtenir l'autorisation de la collectivité territoriale avant même d'engager toute démarche en lien avec la pose de panneaux solaires. L'accord donné par la collectivité à l'association sportive devra préciser les modalités de l'installation ainsi que les conditions d'exploitation (notamment du bénéfice des avantages liés à la mise en place des dits panneaux)
		Déclaration Préalable ou Permis de Construire	Photos de la réalisation	
		Devis détaillé adressé au club intégrant la puissance projetée et la surface en m² de l'installation	RIB	
		Attestation sur l'honneur de non-revente (utilisation 100% à destination du club)	Attestation de conformité (Consuel)	
		Autorisation de la collectivité territoriale pour les clubs utilisant des installations municipales		
		Formulaire ATE PV		